

me-Uni et les États-Unis ne consentaient pas à détruire toutes les bombes atomiques ni à céder leur secret de fabrication avant l'institution d'un contrôle international effectif tenait à ce que « nous craignons trop, non pas tant la Russie soviétique que ce que la Russie soviétique pourrait tenter à un moment donné. »

Le système russe de « guerre politique audacieuse et agressive, » déclara M. McNeil, rend nécessaire un système approprié d'inspection et de contrôle de l'énergie atomique, « si nous voulons épargner au monde la crainte qui envahit toute notre économie normale et corrompt toutes nos relations ordinaires dans le domaine international. »

A la sous-commission

La résolution primitive du Canada, recommandant l'étude et l'adoption des rapports de la Commission de l'énergie atomique ainsi que certains amendements, fut déferée à une sous-commission en même temps que la résolution précitée de l'URSS. La résolution de l'URSS fut repoussée à la sous-commission par 7 voix contre 2 et 2 abstentions (celles de l'Équateur et de l'Inde). Seules, l'Union soviétique et l'Ukraine appuyèrent la résolution. Le Brésil, le Canada, la Chine, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et la Suède votèrent contre.

Dans sa forme modifiée, la résolution canadienne fut adoptée par 8 voix contre 2, l'Inde s'abstenant. Se déclarèrent pour: le Brésil, la Chine, le Canada, l'Équateur, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et la Suède. L'URSS et l'Ukraine votèrent contre.

La résolution du Canada fut ensuite déferée à la Commission plénière des questions politiques qui, ainsi qu'il est signalé plus haut, l'adopta par 41 voix contre 6 et 10 abstentions. La Commission des questions politiques

repoussa également la proposition soviétique par 39 voix contre 6 et 7 abstentions. Seul, le bloc soviétique vota en faveur de cette proposition. Prenant la parole à la séance plénière de la Commission, le 18 octobre, le chef suppléant de la délégation du Canada, M. Chevrier, déclara que la résolution représentait maintenant les vues des huit délégations qui l'avaient appuyée au sein de la sous-commission. A la sous-commission, le délégué de l'Équateur avait formulé des réserves au sujet d'un paragraphe, sans toutefois refuser son appui à l'ensemble de la résolution. Le représentant du Canada poursuivit:

« Dans sa critique de la résolution de la majorité et de la manière dont le problème de l'énergie atomique y est abordé, l'URSS présente invariablement cette résolution sous un faux jour en refusant de reconnaître son caractère positif. L'URSS prétend que la résolution de la majorité empêche tout progrès ultérieur vers le contrôle international de l'énergie atomique et la prohibition des armes atomiques. Cette affirmation est fausse. Elle restera fausse même si elle est répétée indéfiniment et même si le représentant de l'Union soviétique recourt aux violences de langage pour la faire valoir. La vérité, c'est que la résolution de la majorité propose une procédure commode et pratique au moyen de laquelle le monde peut se débarrasser de la menace de la guerre atomique et s'assurer la liberté de profiter entièrement des bienfaits de l'énergie atomique dans ses applications multiples et variées aux arts et aux sciences de la paix.

« Il importe au plus haut point que les délégations ici présentes se rendent bien compte de ces faits. La répétition des propositions fuyantes de l'URSS ne doit pas nous masquer l'existence de graves dangers, d'une part, et de grands bienfaits, de l'autre. Ces propositions ont été examinées et